

CHARTRE D'ÉTHIQUE DE LA 3D



LES POTENTIELS DE LA 3D



Au-delà des aspects purement divertissants, les représentations visuelles en trois dimensions ou «3D» constituent des outils de communication grand public et d'aide à la prise de décision. La 3D représente sans conteste une percée majeure, notamment en matière d'outils de politiques publiques, tant pour ce qui concerne la gestion du territoire au quotidien, que pour la compréhension des projets d'aménagement, la concertation entre les collectivités, les élus et la population.

L'enrichissement des méthodes de représentation du territoire permet une modélisation particulièrement précise d'un environnement donné. La 3D fournit des moyens, en amont d'un projet, pour détecter les éventuels problèmes, les anticiper et apporter des solutions, avant le premier coup de pioche. C'est un atout pour la mise en œuvre coordonnée des politiques publiques relevant notamment de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de la protection de l'environnement, de la nature et du paysage, de l'agriculture et de

l'eau. En plus d'une utilisation «classique» de rendu visuel du cadre bâti et des équipements sous forme d'images, de maquettes en temps réel ou d'animations pré-calculées, la 3D permet de répondre à de nombreux besoins, sous forme d'éléments chiffrés, de simulations ou d'analyse spatiale. C'est un formidable moyen de simulation, pour la gestion de notre espace de vie.



DU SAVOIR-FAIRE AU SAVOIR-ÊTRE



Pour que la 3D puisse fournir toute l'étendue de ses potentiels de représentation, dans tous les cas, l'utilisateur institutionnel a besoin de données avérées, fiables et d'une précision suffisante, en vue d'une utilisation crédible des visualisations tridimensionnelles du territoire. C'est indispensable pour répondre aux besoins, aussi bien en matière de concertation lors de l'élaboration et de la présentation des projets, que pour ce qui concerne la simulation de situations réelles, telles que les émissions de bruit, les calculs d'ensoleillement, l'analyse de la visibilité, etc.

Les images d'une modélisation 3D doivent «coller» au plus près de la réalité, sans aucun biais. La tentation peut être grande de vouloir montrer une réalité «plus belle que nature», soit pour rendre un projet plus séduisant, soit pour ne pas soulever certains problèmes, liés par exemple à la configuration d'un terrain, ou à la présence de nuisances, qui pourraient le mettre en péril.

Une utilisation de la 3D est abusive si elle privilégie les effets esthétiques d'illustration, des rendus épurés ou inertes, ou une vision orientée et masquée. Pour les collectivités publiques, il n'est pas imaginable d'utiliser des supports de communication ou de concertation qui ne correspondent que partiellement à la réalité du terrain et à l'insertion dans l'infrastructure routière, dans le bâti urbain et dans le paysage.

Les maîtres d'ouvrage institutionnels, ainsi que les professionnels, doivent pouvoir travailler de manière pérenne avec cette technologie. Pour répondre à ce type de questions fondamentales, il a été jugé important que la définition du cadre, les objectifs et les critères d'utilisation et de représentation 3D puissent faire l'objet d'une charte d'éthique, qui soit à la fois la référence et le dénominateur commun des intervenants du domaine de la 3D.

À QUI
S'ADRESSE
LA CHARTE
D'ÉTHIQUE
DE LA 3D?



La charte d'éthique de la 3D s'adresse à quatre différents registres :

- Les collectivités publiques (collectivités territoriales, services, institutions et agences municipales et étatiques)
- Les unités de recherche (milieux académiques, hautes écoles, instituts)
- Les associations professionnelles (nationales, régionales)
- Les privés (entreprises et particuliers).

La charte d'éthique de la 3D fonctionne sur le principe de la libre adhésion. Les personnes qui s'engagent en signant la charte à en respecter les principes le font en toute bonne foi.



SÉQUOIA

POMME DE PIN



Chacun des intervenants dans la chaîne de production de la 3D en bénéficie. Les collectivités ont la responsabilité que les données utilisées et diffusées soient fiables. Les associations professionnelles, les entreprises privées et les particuliers sont ainsi en mesure de produire des images conformes à la réalité.

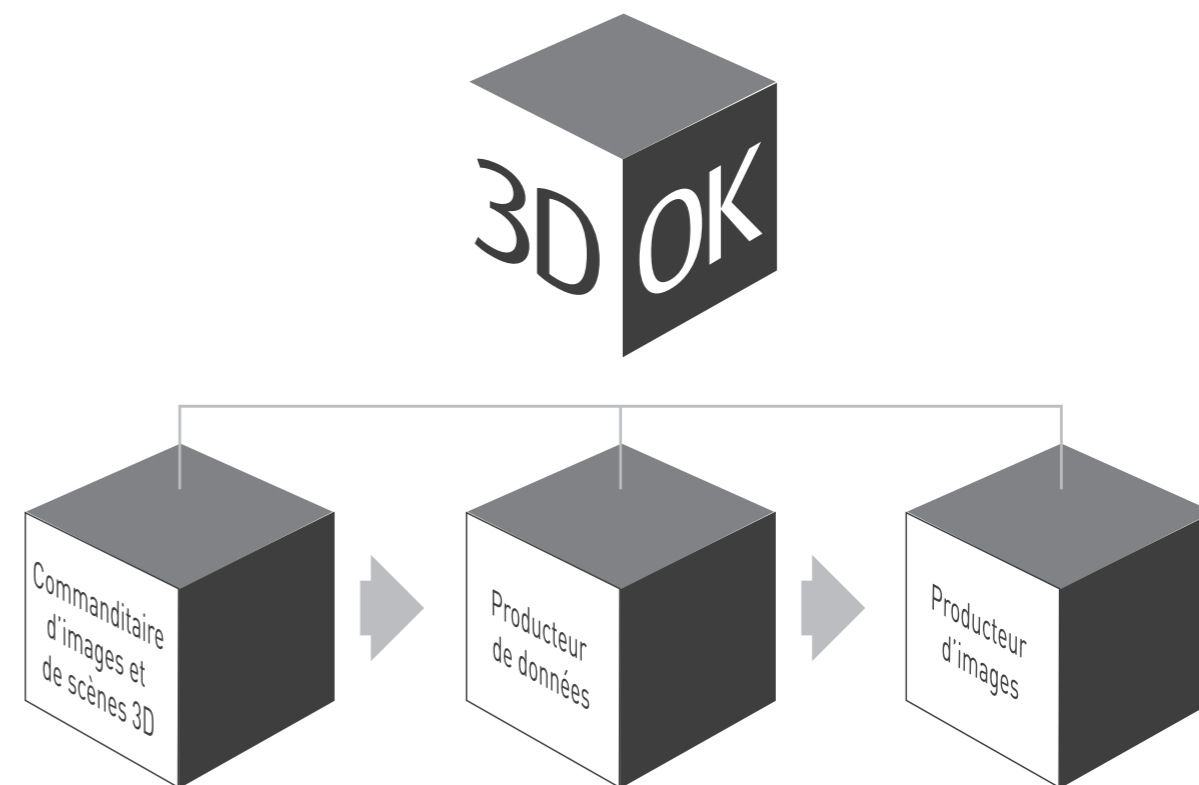
Les milieux académiques enseignent les principes du bon usage des cartes et des données. Ils produisent aussi des données, des images et des scènes sans biais et correspondant à la réalité.

Les commanditaires d'images et de scènes tridimensionnelles ont recours aux professionnels qui doivent garantir que les images produites sont vraies. Les producteurs de données doivent être en mesure de préciser la qualité et le degré de

précision des données fournies. Les utilisateurs d'outils produits par les éditeurs de logiciels pour la mise en forme de données ont tout intérêt à ce que l'utilisation des images puisse être la plus réaliste possible pour servir l'aide à la décision. Les éditeurs de logiciels ont eux aussi intérêt à ce que leurs outils soient capables de produire des images réalistes, à partir de données avérées qui correspondent à la réalité.

Les adhérents ont la possibilité d'utiliser le marqueur «3Dok» pour :

- ☐ signifier que l'ensemble de leur production est conforme aux principes de la charte et/ou
- ☐ signaler uniquement les produits conformes.



CHARTRE D'ÉTHIQUE DE LA 3D



Pour une utilisation éthique et déontologique des représentations tridimensionnelles du territoire fondée sur des données avérées.

PRÉAMBULE

Les nouvelles technologies traitant les données tridimensionnelles du territoire imposent des exigences permettant d'assurer l'objectivité de la modélisation tridimensionnelle sur le plan éthique et en matière de déontologie.

La présente charte d'éthique et de déontologie a pour but d'établir les principes fondamentaux que ses signataires s'engagent à respecter activement.

Elle s'adresse aux collectivités publiques, aux unités de recherche, aux associations professionnelles, aux privés, soit à tous ceux qui ordonnent, produisent, gèrent, utilisent ou diffusent des données géographiques, des images de synthèse ou des scènes à caractère tridimensionnel du territoire, avec les outils qui y sont associés.



PRINCIPES

1. Principe de crédibilité

Afin d'assurer une représentation crédible du territoire, les signataires s'engagent à :

- ❏ créer des images de synthèse ou des scènes tridimensionnelles qui ne soient pas susceptibles d'influencer à son insu le décideur, le maître d'ouvrage ou le public
- ❏ utiliser uniquement des données fiables et actuelles, privilégiant l'usage de données officielles, de qualités adéquates et suffisantes, représentatives du territoire concerné par le projet

2. Principe de transparence

Afin d'assurer la plus grande transparence sur les productions 3D, les signataires s'engagent à :

- ❏ documenter les données d'origine intégrées à la scène tridimensionnelle et l'image de synthèse
- ❏ préciser les objectifs de la scène tridimensionnelle
- ❏ indiquer les éléments subjectifs appropriés, appliqués à la scène tridimensionnelle
- ❏ accompagner la scène tridimensionnelle d'une légende adéquate
- ❏ mentionner toute transformation des données
- ❏ renoncer à l'usage de données qui lors de leur acquisition porteraient atteinte à la sphère privée des personnes

3. Principe de développement de réseaux et formation 3D

Afin de sensibiliser les différents acteurs aux principes de la présente charte, les signataires s'engagent à :

- ❏ mutualiser les bonnes pratiques dans l'utilisation de la 3D
- ❏ favoriser la création de réseaux de partage sur le thème de la représentation tridimensionnelle du territoire (communauté 3D, forum, notamment)
- ❏ encourager la formation (initiale et continue) et la recherche dans le domaine de la 3D
- ❏ promouvoir la charte d'éthique et de déontologie de la 3D

ENGAGEMENT

Les principes énoncés dans la présente charte engagent chaque signataire. Elle est complétée des directives et des règlements spécifiques.

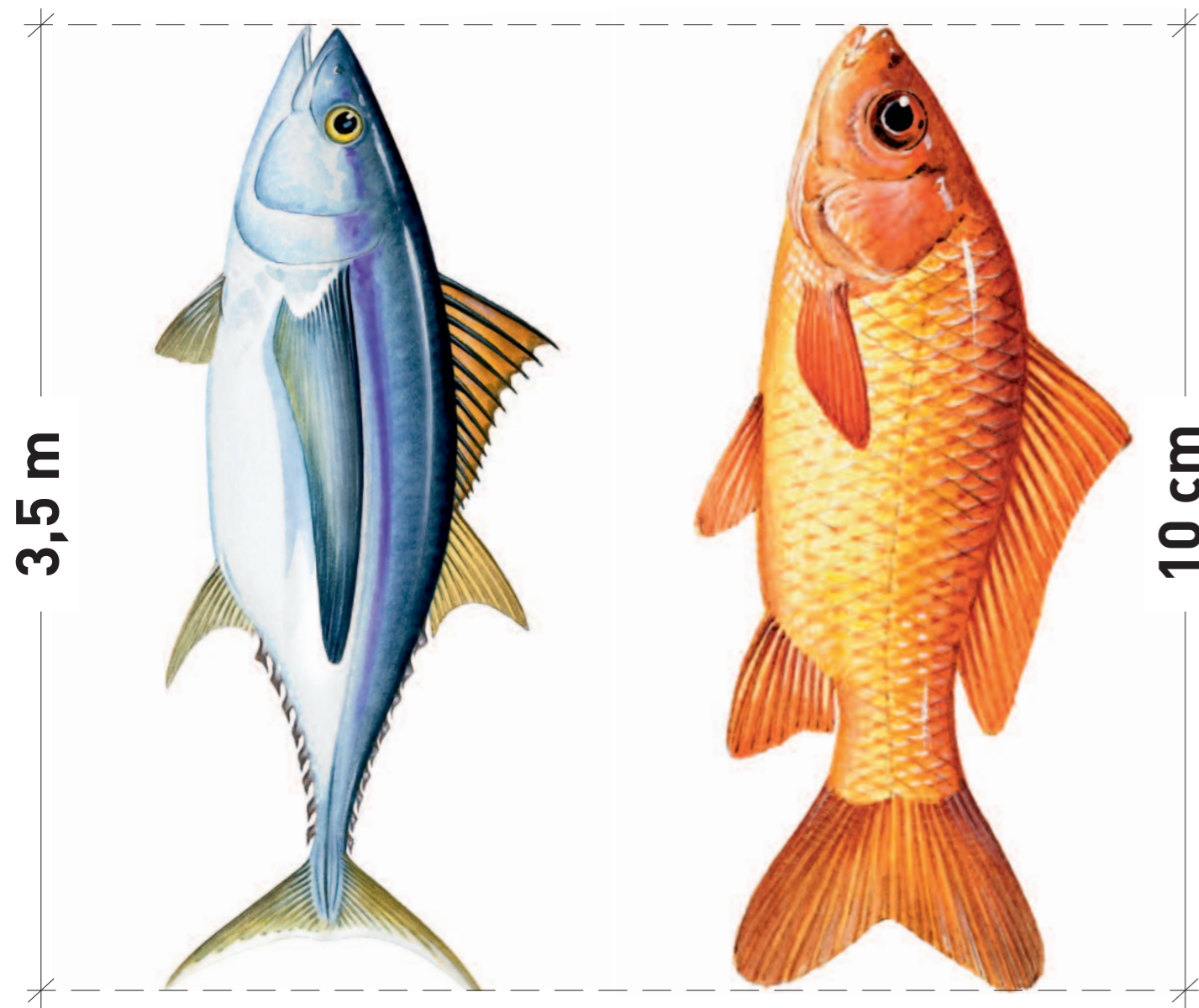
Un comité d'éthique et de déontologie veille à son respect.

La présente charte a été solennellement signée à Monaco le 4 février 2010 sous le Haut Patronage de S.A.S. le Prince Souverain.

Elle est ouverte dès ce jour à l'adhésion d'autres signataires institutionnels et privés.



ADHÉRER
À LA CHARTE
D'ÉTHIQUE
DE LA 3D



THON

POISSON ROUGE

Pour adhérer à la charte :
inscription sur www.3Dok.org

Les initiateurs de la charte :

Collectivités publiques :

Institut géographique national (France); Office fédéral de topographie – swisstopo (Suisse); Principauté de Monaco; République et canton de Genève; Ville de Montréal; Agence d'urbanisme de Lyon.

Associations professionnelles :

Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA - section genevoise); Association des géomètres genevois (AGG); Ordre des arpenteurs - géomètres du Québec.

Entreprises privées et particuliers :

Géo Vision Avenir; Halbout Consultants.

Le présent document a été élaboré par un groupe de travail composé des partenaires suivants :



République et canton de Genève
Département de l'intérieur
et de la mobilité



GVA
Géovision-Avenir



Ville de Montréal



Halbout Consultants



Urba-Lyon
Agence d'urbanisme de Lyon



SIA
Société des ingénieurs
et architectes, section genevoise



Bundesamt für Landestopografie swisstopo
Office fédéral de topographie swisstopo
Ufficio federale di topografia swisstopo
Uffiz federal da topografia swisstopo

**Office fédéral de topographie
swisstopo**
Wabern



AGG
Association des géomètres
et géomaticiens genevois



IGN
Institut géographique national
Paris



Ordre des
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
du Québec

OAGQ
Ordre des arpenteurs-géomètres
du Québec

3Dok.org

